



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le 4 avril 2011 à 19h30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard. Sont présents, messieurs les conseillers:

René Guimond	# 1
Danny Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue (Absent)	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Denis Paris	# 5
Benoit Dépot	# 6

ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Gaudreault.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 041-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Danny Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point «varia» ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Retour sur la séance précédente :
 - 4.1. Bande piétonnière et cyclable (route 265)
 - 4.1.1. Permis d'intervention
 - 4.1.2. Rencontre avec l'entrepreneur
 - 4.2. Site internet : appel d'offres
5. CPTAQ : Appui à la demande à portée collective: îlots déstructurés
6. CPTAQ : Conformité réglementation
 - 6.1. Lot 435-P
 - 6.2. Lots 506 et 507
7. Contrat des vérificateurs externes
8. Ventes pour Taxes
9. Achats de pièces pour aqueduc
 - 9.1. Turbidimètre
 - 9.2. Diffuseur pitot
10. Rapport du vérificateur : OMH
11. Inspecteur municipal : retour au travail
12. Chiens errants – Avis de motion
13. Reddition comptes
14. Travaux printaniers
 - 14.1. Balayage de rues
 - 14.2. Abat-poussière
 - 14.3. Niveleuse
15. Vestiaire Fortierville
16. Entente intermunicipale Saint-Pierre-les-Becquets
17. Appui : pont Frenet (Fortierville)
18. Pont Paris

19. Fêtes du 15^e anniversaire du PLPD
20. Report séance du conseil du 2 mai 2011 (Élections)
21. Finances
 - 21.1. Dépenses
 - 21.2. Salaires
 - 21.3. Rapport budgétaire
22. Rapport des élus
23. Correspondances
24. Varia
 - 24.1 Gaz de Schiste
25. Période de questions
26. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 7 MARS 2011

Rés 042-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Denis Paris que le procès-verbal du 7 mars 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

04 RETOUR SUR LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

04.1 BANDE PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE (ROUTE 265)

04.1.1 PERMIS D'INTERVENTION

Le permis d'intervention demandé auprès du MTQ a été prolongé tel que demandé.

04.1.2 RENCONTRE AVEC L'ENTREPRENEUR

Rés 043-11

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être planifiés prochainement afin d'assurer un bon suivi auprès de la population et principalement les gens directement concernés.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le maire et le directeur général à prendre rendez-vous avec le Groupe Arsenault afin de pouvoir planifier les travaux d'aménagement de la bande piétonnière et cyclable (route 265).

Adoptée.

04.2. SITE INTERNET : APPEL D'OFFRES

Rés 044-11

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le contrat de programmation des divers éléments composant le nouveau site internet conformément à la résolution 031-10.

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charge prévoyait que l'évaluation des soumissions serait faite selon une grille d'évaluation (qualité/prix).

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à notre appel d'offres et ont obtenu les résultats suivants :

- ADN Communication : 3.03
- Solutions Zen Média : 2.31
- ICO Technologie : 1.09

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ADN Communication nous a soumis une soumission forfaitaire de 3000\$.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ADN Communication se conformait aux exigences budgétaires prévues au budget et que le directeur général a conclu une entente de services avec eux afin d'accélérer le processus.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'approuver le contrat signé avec le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat et que la somme de 1500\$ soit payée au soumissionnaire (50% du contrat) tel que convenu dans l'entente.

Adoptée.

Rés 045-11

05. RÉSOLUTION D'APPUI À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DANS LE DOSSIER NUMÉRO 368142

(Demande à portée collective - îlots déstructurés)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a déposé son orientation préliminaire dans le dossier numéro 368142;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres de négociation entre la MRC, la CPTAQ et l'UPA ont conduit à un consensus relatif aux demandes d'îlots déstructurés que la MRC a présenté de concert avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la municipalité a assisté aux rencontres de négociation;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ détermine les conditions pour que la reconnaissance des îlots déstructurés soit effective et que la municipalité accepte ces conditions et s'engage à apporter les modifications nécessaires à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter une résolution tel que le demande la CPTAQ dans son orientation préliminaire pour que la décision puisse être effective;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le Conseil accepte le contenu de l'orientation préliminaire numéro 368142.

Adoptée.

06. CPTAQ : CONFORMITÉ RÉGLEMENTATION

06.1 LOT 435-P

Rés 046-11

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 435-P, Madame Joanie Chabot Audet, désire déposer une demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole (CPTAQ), afin d'autoriser l'usage commercial sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE le conjoint de la propriétaire opère actuellement un garage de réparation automobile commercial non autorisé sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE le lot 435-P est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot 435-P est situé dans la zone A-07 du plan de zonage inclus dans la réglementation 209-91 (189-88) relative au zonage;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation, l'usage du bâtiment faisant l'objet de cette demande appartient au groupe Commerce II – i) Services de réparation automobile;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 85 du même règlement, l'usage commerce II n'est pas autorisé dans la zone A-07;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 86, le demandeur aurait pu bénéficier d'un usage complémentaire de type semi-industriel dans la zone A-07;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas précis, si l'usage n'est pas intégré au bâtiment d'habitation, la superficie du plancher utilisée à cet effet doit être inférieure à 50% de la superficie de plancher du bâtiment d'habitation calculée au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment (garage) occupe une superficie de 113,16 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment d'habitation pour sa part, occupe une superficie de 102,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les proportions requises ne sont donc pas respectées;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'émettre un avis de non-conformité à la CPTAQ car l'usage du bâtiment faisant l'objet de cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale.

Adoptée.

06.2 LOTS 506 ET 507

Rés 047-11

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 506 et 507, Monsieur Jean-François Grimard et Madame Hélène Touchette, désirent déposer une demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole (CPTAQ), afin de procéder à l'aliénation d'une partie de leurs terrains;

CONSIDÉRANT QUE les lots 506 et 507 sont situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots 506 et 507 sont situés dans la zone A-05 du plan de zonage inclus dans la réglementation 209-91 (189-88) relative au zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de la paroisse de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne brime en rien l'utilisation agricole;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de

recommander à la Commission de la protection du territoire agricole d'autoriser cette demande d'aliénation des lots 506 et 507.

Adoptée.

07. CONTRAT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Rés 048-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de son mandat de vérification externe pour l'année 2011-2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charge a été déposé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le directeur général à déposer un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois soumissionnaires incluant le mandataire actuel et de déposer une recommandation lors de la prochaine séance du conseil.

Adoptée.

08. VENTES POUR TAXES

Rés 049-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles de la municipalité feront l'objet de cette procédure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'autoriser le directeur général à enchérir et acquérir certains des immeubles soumis à cette procédure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité certains immeubles faisant l'objet de la procédure de «Vente pour défaut de paiement des taxes» et autres dus, laquelle sera tenue le 14 avril 2011 au bureau de la MRC de Bécancour, jusqu'à concurrence des montants de taxes et autres dues en capital, intérêts et frais (montant total de 5446.11\$ pour les deux dossiers en causes).

Adoptée.

09. ACHATS DE PIÈCES POUR AQUEDUC

09.1 TURBIDIMÈTRE

Rés 050-11

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer le rinçage biannuel du réseau d'aqueduc de façon efficace, l'inspecteur doit prendre la turbidité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, lors du rinçage du réseau, nous avons emprunté le turbidimètre de la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent, et que celui-ci ne pouvait être opéré que par l'inspecteur municipal de la Municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire acquérir le même modèle que celui de la Municipalité de Deschaillons-sur-St-

Laurent (HACH 2100Q), car notre inspecteur en connaît déjà les fonctionnalités.

CONSIDÉRANT QUE les sommes ont été prévues au budget 2011.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Denis Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de faire l'acquisition d'un Turbidimètre Hach 2100Q chez Cole-Parmer, au montant de 1 075\$ plus taxes.

Adoptée.

09.2 DIFFUSEUR PITOT

Rés 051-11

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer le rinçage biannuel du réseau d'aqueduc de façon adéquate et efficace, l'inspecteur municipal aurait besoin d'un diffuseur pitot;

CONSIDÉRANT QUE cet outil, en plus de réduire les débits de sortie, permet de mesurer le volume requis pour un rinçage efficace;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'acquisition de cet instrument de mesure de pression;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ont été prévues au budget 2011.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de faire l'acquisition d'un diffuseur pitot chez Stelem, seul fournisseur connu de cet instrument spécifique, au montant de 675\$ plus taxes.

Adoptée.

10. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR : OMH

Rés 052-11

CONSIDÉRANT QUE les états financiers au 31 décembre 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Jacques-de-Parisville montrent des revenus de 29 425 \$ et des dépenses de 76 519 \$ soit un déficit avant contributions de 47 094 \$;

CONSIDÉRANT QUE le déficit avant contributions est réparti comme suit : 42 385\$ à la Société d'habitation du Québec et 4 709\$ pour la Municipalité de la paroisse de Parisville;

CONSIDÉRANT QU'un paiement au montant de 6 057 \$ a été versé en 2010, conformément au budget de l'OMH;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 348\$ sera remboursé à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Danny Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, d'accepter les États financiers de l'OMH pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Adoptée.

11. INSPECTEUR MUNICIPAL : RETOUR AU TRAVAIL

Rés 053-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents qu'Éric Bédard, inspecteur municipal reprenne ses fonctions à temps plein à compter du 18 avril 2011.

Adoptée.

12. CHIENS ERRANTS : AVIS DE MOTION

Rés 054-11

AVIS DE MOTION NO 303-2011

Je, Stéphane Boutin, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement de modification intitulé : "Règlement no 303-2010 pour modifier le règlement no 264-2001 concernant les chiens :

- Capture, fourrière et dispositions relatives aux chiens errants

Donné à Parisville, ce 4 avril 2011.

13. REDDITION DE COMPTES

Rés 055-10

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 16 651\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les intervenants réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le directeur général informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

14. TRAVAUX PRINTANIERS

14.1 BALAYAGE DE RUES

Rés 056-10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit procéder au balayage de ses rues prochainement;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

- Les entreprises Patrick Lavigne Inc. : 95\$/heures

60\$ frais de transport

- Groupe Arsenault: montant forfaitaire de 1 705\$

CONSIDÉRANT QUE l'an passé le balayage de rue a coûté 690.80\$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le directeur général prenne entente avec Les entreprises Patrick Lavigne Inc. pour le balayage de rue 2011, et de coordonner avec les travaux du MTQ afin de limiter les frais de transport.

Adoptée.

14.2 ABAT-POUSSIÈRE

Rés 057-10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville doit procéder à l'épandage d'abat-poussière sur le territoire pour environ 7000 litres;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

- Somavrac : 2 485\$
- SEBCI : 2 408\$

CONSIDÉRANT QUE Somavrac nous propose une solution de chlorure de calcium liquide à 35%;

CONSIDÉRANT QUE SEBCI nous propose une solution de chlorure de magnésium liquide à 30%;

CONSIDÉRANT QUE le chlorure de calcium est reconnu comme étant une formule plus efficace que le chlorure de magnésium;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le directeur général prenne entente avec la compagnie Somavrac, et d'autoriser l'inspecteur municipal à faire épandre du chlorure de calcium par Somavrac, lorsque le besoin se fera sentir.

Adoptée.

14.3. NIVELEUSE

Rés 058-11

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage doivent être faits dans les diverses routes de gravier de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'inventaire détaillé du travail à faire pour le nivellement et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun.

Adoptée.

15. VESTIAIRE FORTIERVILLE

Rés 059-11

CONSIDÉRANT QUE Le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour opère, depuis près de 10 ans, un vestiaire au sous-sol du centre communautaire de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE la clientèle visée par le vestiaire est prioritairement l'Est de la MRC de Bécancour, mais que des gens de partout bénéficient de ce service.

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs devront être effectués afin d'améliorer les locaux actuels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville et Le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour désirent déposer conjointement une demande au Pacte rural de la MRC de Bécancour, enveloppe régionale;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 62 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville et le CAB sollicitent notre collaboration pour obtenir de notre part une contribution financière de 250 \$ (contribution non récurrente) par municipalité, afin de les aider à mettre à terme ce projet d'envergure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer la Municipalité de Fortierville et Le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour dans leur demande au Pacte rural de la MRC de Bécancour enveloppe régionale; et de contribuer financièrement au projet (250\$).

Adoptée.

16. ENTENTE INTERMUNICIPALE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Rés 060-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Pierre-les-Becquets désire renouveler l'entente intermunicipale pour les loisirs.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser la somme de 1000.00\$ plus taxes à la municipalité de St-Pierre-les-Becquets pour l'entente intermunicipale pour les services de loisirs.

Adoptée.

17. APPUI : PONT FRENET (FORTIERVILLE)

Rés 061-11

CONSIDÉRANT QUE le pont Frenette (P-4252), situé dans le rang St-Jacques et enjambant la Petite-Rivière-du-Chêne, a été reconnu comme désuet en 2009 par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE ce pont de type Pony-Warren en acier a été construit en 1912 et représente un bien patrimonial selon la nouvelle politique du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville entreprend actuellement des démarches afin de faire reconnaître le Pont Frenet comme bien patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur se situe à proximité des pistes cyclables de Fortierville, de Parisville et de Ste-Cécile-de-Lévrard et que les cyclistes utilisent régulièrement ce tronçon de route pour circuler d'une piste à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers de cette route s'arrêtent sur le pont pour admirer le paysage et que la municipalité a l'intention d'aménager une halte avec tables à pique-nique pour accommoder les passants;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est utilisé par les conducteurs de

VTT, étant donné que la piste de VTT croise ce rang et que la circulation des VTT est permise dans le rang Ste-Philomène à Parisville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Fortierville dans ses démarches afin de faire reconnaître le Pont Frenet comme bien patrimoniale.

Adoptée.

18. PONT PARIS (P-4214)

Rés 062-11

CONSIDÉRANT QUE le pont Paris (P-4214), situé dans le rang Ste-Philomène à Parisville et enjambant la Petite-Rivière-du-Chêne, est un pont mitoyen entre les municipalités de Parisville et de Fortierville ;

CONSIDÉRANT QU'une entente avait été établie entre les deux municipalités en 2009 pour la gestion et l'entretien de ce pont ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion est la responsabilité de la municipalité de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE ce pont de Type 61 - à poutres triangulées à tablier inférieur, en acier a été construit en 1914 et représente un bien patrimonial selon la nouvelle politique du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués dans les années passées et que le pont a perdu son tablier de bois d'origine ;

CONSIDÉRANT QUE ce pont fait partie d'un segment du circuit cycliste reconnu par Tourisme Bécancour (Le Petit Deschaillons);

CONSIDÉRANT QUE ce secteur se situe à proximité des pistes cyclables de Fortierville, de Parisville et que les cyclistes utilisent régulièrement ce tronçon de route pour circuler d'une piste à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est utilisé par les conducteurs de VTT, étant donné que la piste de VTT croise ce rang et que la circulation des VTT est permise dans le rang Ste-Philomène à Parisville;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de trafic lourd agricole dans ce secteur et qu'il n'est donc pas nécessaire que ce pont soit élargi;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

a) QUE la municipalité de Parisville, conjointement avec la Municipalité de Fortierville manifeste son intention au ministère des Transports de conserver l'aspect patrimonial du pont Paris P-4214 selon l'orientation ministérielle sur l'identification et la gestion des ponts à valeur patrimoniale et complète la grille d'évaluation de l'indice patrimonial d'un pont;

b) de demander à la municipalité de Fortierville d'adopter une résolution d'appui conjointe pour cette demande au ministère;

c) de faire parvenir copie de cette résolution à notre députée à l'assemblée nationale, madame Sylvie Roy, et à la MRC de Bécancour.

Adoptée.

19. FÊTES DU 15^E ANNIVERSAIRE DU PLPD

Rés 063-11

CONSIDÉRANT QUE les Fêtes du 15^e anniversaire du PLPD sont prévues les 17-18 et 19 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes devront être occupées afin d'organiser les festivités ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne connaissons pas encore le déroulement des activités ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de réserver un montant de 1000\$ pour la réalisation des festivités, de former un comité organisateur et d'assurer une certaine rentabilité dans la planification des festivités.

Adoptée.

20. REPORT SÉANCE DU CONSEIL DU 2 MAI 2011 (ÉLECTIONS)

Rés 064-11

CONSIDÉRANT QUE des Élections Fédérales auront lieu le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Salle du Centre servira de pôle de votation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de reporter le conseil de mai d'une semaine;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de reporter la séance du 2 mai 2011, au 9 mai 2011 en raison des Élections Fédérales. La séance aura lieu à 19h30, à la Salle du Centre.

Adoptée.

21. FINANCES

21.1. DÉPENSES

Dépenses mars 2011

Rés 065-11

Date Trans.	Nom	Description	Montant
2011/03/01	ENTREPRISES JACQUES BEAUDET	DÉNEIGEMENT 4/5	4 778,06
2011/03/01	GROUPE AST	MUTUELLE DE PRÉVENTION	56,96
2011/03/01	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENF MARS 2011	1 157,41
2011/03/01	TRANSCONTINENTAL MÉDIAS	APPEL D'OFFRE CONSTRUCTO	305,21
2011/03/09	MINISTÈRE QUÉBEC	PAL FEV 2011	310,96
2011/03/09	SSQ	REER FEVRIER 2011	313,52
2011/03/15	PASCAL PÉRUSSE	DÉNEIGEMENT 4/5	2 147,56
2011/03/16	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	71,66

2011/03/16	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	60,27
2011/03/16	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	22,79
2011/03/16	BMR FORTIERVILLE	PIÈCE RÉSERVOIR CUVETTE SALLE	4,54
2011/03/16	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	642,57
2011/03/16	COOP DE PARISVILLE	AMPOULE STATION DISTRIBUTION	52,30
2011/03/16	COOP DE PARISVILLE	AMPOULE STATION DISTRIBUTION	8,69
2011/03/16	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	1 222,83
2011/03/16	FCM	FRAIS DE COTISATION 2011	147,34
2011/03/16	GROUPE GASTONGUAY	VÉRIF. CHAUFFAGE SALLE CROQUET	75,19
2011/03/16	KONICA MINOLTA	PHOTOCOPIES DE FÉVRIER	61,74
2011/03/16	MRC DE BÉCANCOUR	QUOTE-PART MARS 2011	12 444,00
2011/03/16	SOGETEL INC	INTERNET	34,12
2011/03/16	SSIRMRCB	QUOTE-PART INCENDIE 1/3	21 149,00
2011/03/23	BANQUE NATIONALE	REMBOURSEMENT TAXES EN TROP	326,23
2011/03/23	FRANÇOIS GAUDREULT	FRAIS DE KM - SYLVIE ROY	27,60
2011/03/23	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE DÉCHETS ET RECY	2 767,99
2011/03/23	GROUPE AST	MUTUELLE DE PRÉVENTION	56,96
2011/03/23	GROUPE GASTONGUAY	RÉP. CHAUFFAGE SALLE CROQUET	225,38
2011/03/23	LES 4 PATTES EN FOLIE	2 CHIENS ERRANTS EN PENSION	240,00
2011/03/23	VISA AFFAIRES	VISA FÉVRIER 2011	634,03
2011/03/31	ADN COMMUNICATION	CONCEPTION SITE INTERNET	1 708,88
2011/03/31	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	60,27
2011/03/31	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	65,97
31/03/11	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	28,48
2011/03/31	INDUSTRIELLE ALLIANCE	ASS. COLL. MARS 2011	657,05
2011/03/31	OMH DE PARISVILLE	CONTRIBUTION OMH 2011	4 477,00
Total			56 342,56

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Denis Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

21.2. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois de mars a été déposé au conseil.

21.3. RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le rapport budgétaire trimestriel a été déposé au conseil.

22. RAPPORT DES ÉLUS

Stéphane Boutin :

- Réunion annuelle des Loisirs

Maurice Grimard :

- Remplacement de Benoit au comité Culturel de la MRC
- Animation dans les bibliothèques
- Rendez-vous du fleuve
- Chantier Vision à Ste-Sophie
- Rapport des vérificateurs

- Remboursement de la TVQ
- Rencontre des Maires (CPTAQ)
- AGA du transport des Seigneuries
- AGA CLD

23. CORRESPONDANCES

- Développeur Express
- Colloque sur les incivilités SQ

24. VARIA

24.1 GAZ DE SCHISTE

Rés 066-11

CONSIDÉRANT la rencontre informationnelle entre le comité vigilance Lotbinière Bécancour;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer Benoit Dépot, conseiller, en charge d'organiser une séance d'information publique sur l'impact des gaz de Schiste, d'ici un mois et de publier une circulaire pour en informer la population.

Adoptée.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 067-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h30, et qu'une séance ordinaire soit tenue le 9 mai 2011.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signent au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

François Gaudreault, Directeur général
et secrétaire-trésorier